



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDS DE DOTATION DE L'EMPLOI A DOMICILE PREFIGURANT LA FONDATION DU DOMICILE

Fonds de dotation régie par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
Déclaré le 28 juillet 2015 à la Préfecture de Paris

Siège social : 66, avenue du Maine
75014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDS DE DOTATION DE L'EMPLOI A DOMICILE PREFIGURANT LA FONDATION DU DOMICILE

Fonds de dotation régie par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
Déclaré le 28 juillet 2015 à la Préfecture de Paris
Siège social : 66, avenue du Maine
75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Administrateurs du Fonds de dotation de l'emploi à domicile préfigurant la Fondation du Domicile

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation de l'emploi à domicile préfigurant la Fondation du Domicile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

HALIMA BENSALAH

✓ Certifié par  yousign

Halima BENSALAH

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025

au 31/12/2025

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Frais d'établissement			-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	41 503	34 973	6 530	20 365
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	8 096	3 346	4 750	3 731
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	50		50	50
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total II	49 649	38 320	11 330	24 146
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients; usagers et comptes rattachés	2 931		2 931	6 741
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	200 000		200 000	125 034
Charges constatées d'avance	12 175		12 175	17 530
Divers				
Valeurs mobilières de placement			-	
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	1 290 403		1 290 403	1 480 938
Total II	1 505 508	-	1 505 508	1 630 243
Frais d'émission des emprunts (IV)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	-		-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	1 555 158	38 320	1 516 838	1 654 389

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025

au 31/12/2025

Bilan passif

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires	604 336	566 553
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	36 300	37 783
SITUATION NETTE	640 637	604 336
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	-	-
Total I	640 637	604 336
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	541 228	687 476
Total II	541 228	687 476
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 746	156 137
Dettes fiscales et sociales	42 627	56 726
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	208 600	149 713
Produits constatés d'avance		
Total IV	334 974	362 576
Ecart de conversion passif (V)		-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 516 838	1 654 389
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	334 974	362 576
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025

au 31/12/2025

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	2 931	-
Ventes de biens		
Ventes de prestations de services	2 931	
Produits de tiers financeurs	1 000 000	1 000 000
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	650 000	650 000
Dont Dons manuels	-	-
Dont Mécénats	650 000	650 000
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	350 000	350 000
Reprises sur amort., dépréciations, provisions	-	6 741
Utilisation des fonds dédiés	496 248	398 500
Autres produits	93	2
Total I	1 499 272	1 405 243
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		-
Variation des stocks		-
Autres achats et charges externes	337 009	360 324
Aides financières	498 711	392 713
Impôts, taxes et versements assimilés	25 290	24 077
Salaires et traitements	164 868	159 854
Charges sociales	77 445	72 058
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 853	16 300
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	350 000	350 000
Autres charges	1 771	665
Total II	1 470 947	1 375 992
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	28 325	29 251
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 493	11 227
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	10 493	11 227
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	10 493	11 227
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	38 818	40 478

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025

au 31/12/2025

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 518	2 694
Total des produits (I+III+V)	1 509 765	1 416 470
Total des charges (II+IV+VI+VII)	1 473 465	1 378 686
EXCEDENT OU DEFICIT	36 300	37 784
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

ANNEXE

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Le Fonds de dotation de l'emploi à domicile, préfigurant la Fondation du Domicile, en tant qu'organisme d'intérêt général à but non lucratif, a notamment pour objet :

- De soutenir et financer, ainsi que de mettre en œuvre des projets ou toute action visant à :
 - Argumenter ou nourrir la réflexion sur le rôle du domicile au sein de la société, par l'organisation de débats, de manifestations permettant la valorisation de connaissances sur ces enjeux.
 - Comprendre et éclairer les enjeux du domicile au sein de la construction sociale, par l'observation et l'analyse des pratiques sociales et de travail qui s'y déploient.
 - Proposer des modèles de référence et d'action permettant l'amélioration de la qualité de vie, de l'interpénétration des espaces de vie personnelle, familiale et professionnelle, de l'accompagnement des besoins sociaux des familles et des ménages, de l'accompagnement des personnes fragiles et/ou en situation de handicap, et de l'accompagnement des parcours liés au vieillissement de la population et à la dépendance.
- De favoriser par des moyens humains, financiers et matériels, la création d'une Fondation reconnue d'utilité publique, qui sera dénommée "Fondation du Domicile" ;
- D'assurer et de coordonner l'ensemble des démarches de création et de reconnaissance d'utilité publique ;
- De réaliser toute activité mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de cet objet.

En conséquence, le Fonds de dotation pourra recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de redistribuer à toute œuvre contribuant à l'objet défini au présent article, identifiée par le Conseil d'Administration en tant que projet éligible.

Il pourra à cette fin prendre en charge les dépenses de toute nature, et ainsi :

- Financer et soutenir tout investissement et toutes actions d'intérêt général, visant à la mise en place des services décrits ci-dessus ;
- Financer la création, le développement et le soutien des projets ayant des objets analogues ou complémentaires.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 un total de 1 516 838 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un résultat de 36 300 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement ANC n°2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivants :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ; complété du règlement ANC n° 2022-02 , relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que par le règlement ANC n° 2023-03, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode de vie linéaire en fonction de la durée de vie prévu des biens.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Changement de méthode comptable et de présentation

Suite à un changement de réglementation comptable, un changement de règles et méthodes comptables a eu lieu sur l'exercice 2025. Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application, soit l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025.

Lors du premier exercice d'application, le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux modèles figurant dans le nouveau règlement. La première application de ce règlement constitue un changement de méthodes comptables, y compris lorsque les conséquences de son changement n'ont d'incidences que sur la présentation des états financiers.

Par référence à l'article 27 du règlement ANC n° 2022-06, ce changement de méthode s'applique de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. S'agissant d'un changement de réglementation qui s'impose à l'entité, il n'a pas à être justifié (art. 122-1 du règlement ANC n° 2014-03). Aussi, le fonds de dotation applique pour la première année le règlement ANC n° 2023-03 qui met à jour le règlement ANC n° 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Informations relatives au bilan

- Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du CAC versés sur l'exercice au titre de la certification des comptes s'élève à 4 452 € TTC

- Contributions volontaires

NATURE ET EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Contributions volontaires		Montant
Mise à disposition de personnel (1)		0
TOTAL		0 €

Autres Informations :

Engagements sur subventions :

Les engagements donnés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 264 700 et sont couverts par des fonds dédiés d'un montant de 541 228 €.

Les subventions qui ont fait l'objet d'un accord du Conseil d'Administration, pour lesquels les conventions ont été retournées signées et ayant fait l'objet d'acomptes s'élèvent 597.000 €

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevée à 34 479 €

La rémunération brute du trésorier en 2025 est de 23 550 € plus les charges sociales pour 10 929 € soit un total de 34 479 €.

Cette rémunération intervient à la suite de la décision du conseil d'administration réuni le 9 mars 2023 d'accorder une indemnisation au trésorier correspondant à 1/2 plafond de la Sécurité sociale, décision encadrée par les statuts de la Fondation (article 4.1.7) eux-mêmes révisés et validés à l'unanimité lors de ce même CA.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	56 962	-	15 458	41 504
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	56 962	0	15 458	41 504
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage	5 059	3 037		8 096
- Autres immobilisations Corporelles				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 059	3 037	-	8 096
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	50	-		50
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	50	-	-	50
ACTIF IMMOBILISE	62 071	3 037	15 458	49 650

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	36 597	13 834	15 458	34 973
Immobilisations incorporelles	36 597	13 834	15 458,40	34 973
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Autres immobilisations corporelles	1 328	2 019		3 346
Immobilisations corporelles	1 328	2 019	-	3 346
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Autres provisions pour risque				
Pour pensions et obligations				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions pour charge				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur autres immobilisations financières				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				

- **Dettes et créances**

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 202 981 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	50		50
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	2 931	2 931	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	200 000	200 000	
Charges constatées d'avance			
Total	202 981	202 931	50

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	200 000
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	200 000

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 746	83 746		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	42 627	42 627		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	208 600	208 600		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	334 974	334 974	-	-

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	9 391
Personnel - congés à payer	16 937
Personnel - autres charges à payer	-
Charges s/provision congés à payer	
Organismes sociaux à payer	
Etat charges a payer	
Autres charges à payer	
Total	26 328

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	566 553	37 783			604 336
Fonds propres avec droit de reprise	-	-			-
Ecarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	-				-
Excédent ou déficit de l'exercice	37 783	- 37 783	36 300		36 300
Situation nette	604 336	-	36 300	-	640 637
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	604 336	-	36 300	-	640 637

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Tableau de variation des Fonds reportés liés aux legs ou donations

Variation des fonds reportés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes							
Dons manuels IRCM	687 476	350 000	496 248			541 228	
TOTAL	687 476	350 000	496 248	0	0	541 228	-